

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

**PRÉSENTÉ AU
CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

CGV-220611

RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR RATIFICATION

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CGV aux fins de ratification :

Campus de Moncton

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} janvier 2022** au professeur suivant :

Jean-Pierre BOOTO EKIONEA

Département de comptabilité

NOMINATIONS FAITES PAR LE VRER ET LE VRARH (Pour information au CEX et au CGV)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

CAMPUS DE MONCTON (UMCM)

1. Le professeur **Mohamed FARHLOUL** (Département de mathématiques et de statistique) a été nommé directeur de son Département pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. La professeure **Janine GALLANT** (Département d'études françaises) a été nommée directrice adjointe de son Département pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. La professeure **Karine GAUVIN** (Département d'études françaises) a été nommée directrice de son Département pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

4. La professeure **Suzanne HARRISON** (École de science infirmière) a été nommée directrice de son École pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. La professeure **Mylène LACHANCE-GRZELA** (École de psychologie) a été nommée directrice adjointe de son École pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. Le professeur **Marc LEBLANC** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé directeur de son École pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
7. Le professeur **Roger LORD** (Département de musique) a été nommé directeur de son Département pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
8. Le professeur **Gaétan MOREAU** (Département de biologie) a été nommé directeur de son Département pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
9. La professeure **Karine SPRACKLIN** (Département d'anglais) a été nommée responsable du secteur langue en anglais pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
10. La professeure **Céline SURETTE** (Département de chimie et biochimie) a été nommée directrice de son Département pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.